

Les exposants payeront 10 cts. chaque pour l'entrée de tous les articles qu'ils exhiberont.

L'admission à la salle de l'Exhibition sera de 10 cts.

J. B. DUPUIS, *Président,*

P. G. VERREAULT, *Secrétaire-Trésorier*

MM. les éditeurs de journaux qui s'intéressent à la propagation de la culture des fruits dans la Province de Québec, rendraient un service immense à la cause en publiant ce qui précède sous le titre "Société d'Horticulture du comté de l'Islet," à laquelle tous les amateurs et cultivateurs de fruits sont invités à concourir lors de sa première exhibition annuelle qui aura lieu en septembre prochain.

**Choses et autres.**

*Puissant engrais pour la vigne, les tomates, les choux et autres légumes.*—Prenez 20 livres de fumier de cheval; mettez ce fumier dans un baril vide d'huile de charbon; remplissez-le d'eau; laissez reposer pendant 24 heures, et ce liquide fertilisateur peut être employé avantageusement pour l'arrosage des plantes. En arrosant une fois par semaine avec ce liquide, on sera surpris de la grande vigueur des plantes soumises à ce traitement. Le liquide doit être de la couleur d'une lessive ordinaire, autrement il serait sans effet. Il peut être employé avantageusement pour les fleurs, si on limite son emploi à une fois par semaine. Vingt livres de fumier de cheval dans un mélange d'eau, donne de meilleurs résultats qu'un voyage de ce même fumier mélangé à la terre. En ajoutant à ce baril de liquide deux onces d'ammoniaque, on augmentera sa valeur comme engrais; on y ajoutant aussi le quart d'une once d'acide carbonique, sous forme de liquide, on contribuera à en faire un liquide propre à détruire les insectes qui s'attaquent aux plantes.

*L'arrosage des plantes.*—Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de l'utilité des arrosages; il arrive trop souvent cependant qu'on fait ce travail sans lui accorder les précautions nécessaires, et dans ce cas l'arrosage est plus nuisible qu'utile aux plantes. Une petite quantité d'eau répandue autour des plantes, pendant les grandes sécheresses, est d'aucune utilité, et même leur est dommageable parce qu'elle dureit davantage la terre. On ne doit pas arroser à moins que l'on ait répandu, sur le sol, préalablement à l'arrosage, des substances propres à conserver une humidité constante au sol.

— Une épidémie parmi les bestiaux fait des ravages considérables à Picton, Nouvelle Ecosse.

— Pendant la semaine finissant le 12 juillet, 31,122 livres de fromage et 1842 livres de beurre ont été expédiées de Montréal par les vapeurs océaniques, et la semaine précédente 13,912 livres de fromage et 2,167 livres de beurre ont été exportées par les mêmes voies.

*Commerce de bestiaux à la Nouvelle-Ecosse.*—La Nouvelle-Ecosse veut faire sa part de ce commerce si rémunérateur. Du 1er janvier au 12 mai dernier, elle a emporté du port d'Halifax en Europe 4 316 têtes de bétail et 2,632 moutons.

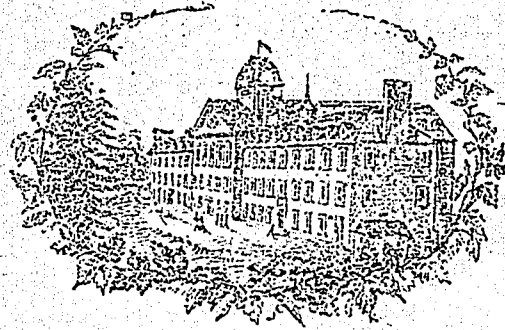
Il est grandement temps que la Province de Québec fasse un effort pour participer à un trafic qui se développe dans de si grandes proportions.—*Le Canadien.*

**RECETTES**

*Remède à employer dans un cas de coup de chaleur.*

Lorsqu'un cheval ou tout autre animal court trop longtemps ou trop fort pendant les grandes chaleurs de l'été, ou sous un soleil brûlant, ses poumons ou ses muscles qui les font mouvoir s'enflamment; il ne peut plus respirer et il tombe: c'est ce qu'on appelle coup de chaleur ou beaucoup de liens. Souvent la mort suit de près cet accident, quelquefois il dégénère en péripneumonie (inflammation du poumon.)

Le premier remède à employer dans un cas de coup de chaleur, c'est de faire respirer du vinaigre à l'animal, de lui en faire boire étendu d'une suffisante quantité d'eau; de le placer, s'il est possible, dans un lieu ombragé, mais non frais: car la transition est mortelle lorsqu'elle est trop brusque. S'il peut se remettre sur ses jambes, on le fera promener lentement. Une saignée sera ensuite pratiquée. Il sera mis à l'eau blanche pour toute nourriture.



**COLLÈGE DE STE. ANNE**

COMTÉ DE KAMOURASKA.

**PROSPECTUS**

DU

Cours commercial et du cours classique.

Le Collège de Ste. Anne de la Pocatière, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1827 par M. C. F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St. Laurent et à un demi-mille de la gare du Grand-Tronc. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la belle montagne qui l'avoisine, en font un des sites des plus pittoresques et les plus agréables qui se puisse rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à en rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

*Education morale et physique.*—L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, cependant on admet les élèves qui professent une autre; mais dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au règlement de l'Institution. En tout temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigile surveillance de leurs maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection du Directeur des Ecoles.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le détachement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Ste. Anne de la Pocatière est très-propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

*Instruction.*—Le cours d'étude se divise en deux sections: le Cours Classique et le Cours Commercial ou Anglais.

Le Cours Classique embrasse les cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tous qu'ils sont enseignés dans les autres Collèges et Séminaires de cette Province.

Le Cours Commercial comprend les grammaires Française et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Sainte, des cours de Lecture et de Calligraphie, le Dessin linéaire, le Toisé, des exercices élémentaires de Narration et de Correspondance, la Tenue des livres (en partie simple et en partie double).... Droit commercial, Correspondance commerciale, Echange, Banquerie, Commission, etc., etc., etc.

Après le Cours Commercial les Elèves, avec l'agrément de leurs parents, passent dans le Cours Classique.

Le Cours Classique et le Cours Commercial marchent côte à côte, mais séparément et indépendamment l'un de l'autre.

Les jeunes gens qui se préparent ailleurs à entrer dans le Cours Classique, ne sont admis que lorsqu'ils connaissent le Français à peu près complètement; l'étude préalable de l'Anglais n'est pas aussi strictement exigé.